



Madame Marie LAURENT, habitante de notre commune, résidant actuellement à l'EHPAD « Le Sandron », a fêté le 7 avril dernier son 100<sup>e</sup> anniversaire. Pour cette grande et exceptionnelle occasion, l'EHPAD

Le Sandron avait organisé une petite fête à laquelle le maire, Philippe ROUX, accompagné de Bernadette PERRIER, Marie-France MARTIN et Christine OZIL, (élues et membres du CCAS) ont assisté, en présence de sa famille et amis. Mme LAURENT, très touchée par cette attention, a beaucoup apprécié de voir toutes ces personnes et a même effectué quelques pas de danse.

Mme Marie LAURENT née LAFFONT, est originaire d'Issarlès. Avec Ernest, son époux, agriculteur, ils se sont d'abord installés à St-Cirgues-en-Montagne et ensuite à Mercuer. C'est en 1974, à l'heure de la retraite, que la famille emménage dans la maison située quartier de la Chapelette à St Etienne-de-Fontbellon. Les époux LAURENT ont eu deux enfants, Bernard et Marie-Agnès, quatre petites filles et cinq arrière-petits-enfants. Cette famille, bien connue sur la commune, a tissé des liens forts et participé activement à la vie locale. Nous lui adressons tous nos vœux les plus chaleureux et lui souhaitons un Joyeux Anniversaire.

## BEL ANGE IMMOBILIER

"Et votre Projet devient le nôtre"

Inaugurée le 14 janvier 2026, l'agence Bel Ange Immobilier vient insuffler un nouvel élan au marché local en proposant des services de proximité, adaptés aux besoins des habitants. À sa tête, Laëtitia Vincent, gérante et fondatrice de l'enseigne, en lien avec son grand-père une figure importante de l'agence, accompagnée par Thomas Rey, associé de la société depuis quelques mois. Béatrice Brianchon, mandataire immobilier au sein de l'agence, est quant à elle plus présente sur le secteur de Saint-Étienne-de-Fontbellon.

Vous serez accueilli les matins par Maëlis Vincent secrétaire dans un espace entièrement repensé pour offrir un cadre simple, chaleureux et convivial. L'équipe choisie par la gérante, Laëtitia, est à son image : des personnes simples, et engagées, avec pour l'objectif d'accompagner leurs clients avec sérieux dans un métier parfois complexe, en proposant la transaction ainsi que la gestion annuelle et saisonnière. Leur connaissance du marché local constitue un véritable atout pour mener à bien chaque projet immobilier. Cette nouvelle implantation reflète également l'attractivité du territoire, qui séduit par sa qualité de vie et ses perspectives de développement.

L'agence est également implantée depuis le 14 octobre 2024 sur la commune de Ruoms, renforçant ainsi sa présence et sa proximité sur le secteur.

**Pour tous contacts : Laëtitia Vincent - 06 79 28 09 63**  
belange.responsable.immobilier@gmail.com



[ARRETE PREFECTORAL n° 2016-048-ARSDD07SE-01 Portant réglementation des bruits de voisinage dans le département de l'Ardèche]

## Le bruit de voisinage : vos droits et obligations

Qu'est-ce que le bruit de voisinage ?

Le bruit de voisinage désigne tout son susceptible de troubler la tranquillité des habitants ou de nuire à leur santé. Chaque occupant d'un logement, locataire ou propriétaire est responsable des nuisances sonores qu'il génère, que ce soit par son propre comportement, celui de ses proches, de ses animaux ou de ses activités.

## Quelles sont les sources de bruit concernées ?

La réglementation vise notamment (liste non exhaustive) :

**Les appareils audiovisuels :** télévision, chaîne hi-fi, instruments de musique...

**Les appareils électroménagers :** aspirateur, machine à laver, robot culinaire...

**Les activités occasionnelles :** fêtes privées, réunions entre amis...

**Les travaux :** bricolage, réparations, travaux d'entretien, tonte, débroussaillage...

**Les équipements de loisirs :** piscines, trampolines, jeux extérieurs...

**Les animaux :** aboiements de chiens, animaux de basse-cour...

## Quand peut-on effectuer des activités bruyantes ?

Les activités susceptibles de déranger le voisinage ne sont autorisées que dans les créneaux horaires suivants :

JOUR	MATIN	APRÈS-MIDI
Du Lundi au Vendredi**	8h00 - 12h00	14h00 - 19h30
Samedi**	9h00 - 12h00	15h00 - 19h00
Dimanche & jours fériés**	10h00 - 12h00	<b>X Interdit</b>

En dehors de ces horaires, toute activité bruyante est interdite, qu'elle se déroule à l'intérieur ou à l'extérieur du logement.

## Les bons réflexes au quotidien

Adapter le volume de ses appareils à l'heure et au type de logement (appartement, maison mitoyenne...)

- Prévenir ses voisins en cas de fête ou de travaux importants

- Planifier ses travaux de bricolage dans les créneaux autorisés

- Veiller au comportement de ses animaux, surtout la nuit

**La vie en communauté implique le respect mutuel. Le droit au calme de votre voisin commence là où s'arrête votre liberté de faire du bruit - En respectant ces règles, vous contribuez à un environnement de vie agréable pour tous.**



## Le Trait d'Union

www.st-etienne-de-fontbellon.fr ou sur www.facebook.com/Commune-Saint-Étienne-de-Fontbellon

## Memento

## RAMASSAGE DES ENCOMBRANTS :

Pensez à vous inscrire auprès du service collecte au 08 00 07 60 15 entre 8 heures et 12 heures, au moins 48 heures avant. Les encombrants doivent être déposés devant le domicile, la veille du passage des agents, à partir de 19 heures.

Le dépôt ne doit pas contrarier la circulation des piétons ou la circulation routière.

## DÉCHETTERIE SIDOMSA DE SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON :

500 Chemin de la Ribeyrasse  
Tél. : 04.75.94.33.57  
Ouverture du lundi au samedi : de 9h à 11h15 et de 13h30 à 17h15

## "POINTS RECYCLAGE" : VERRE - PAPIER

Traverse du stade ;  
Quartier La Téoule ;  
Chemin du Pré Saint-Antoine ;  
Place de la Cave Coopérative ;  
Route du Pont de Rigaud ;  
Parking Centre E.Leclerc

## Mairie

100 Rue de la mairie  
07200 SAINT-ÉTIENNE-DE-FONTBELLON

Tél. : 04.75.35.12.96  
Mail : accueil.mairie@fontbellon.fr

## Agenda

- **les 16-23-26 mai :**  
Concours de Pétanque Fontbellonnaise (Place de la cave coopérative)
- **8 mai - 11h00 :**  
Cérémonie et exposition "Les Forces Aériennes Françaises Libres" (Espace Maurice Champel)
- **9 mai :**  
Concours de pétanque ACCA (Place de la cave coopérative)

## Édito

Le 15 mars dernier, vous avez été appelés aux urnes pour choisir l'équipe qui conduira la destinée de notre commune pour les six prochaines années.

Malgré la présence d'une liste unique, vous avez été plus de 52 % à vous déplacer pour accomplir votre devoir citoyen. Ce taux de participation, significatif dans le contexte actuel, témoigne de votre attachement à la vie démocratique de notre commune et de l'intérêt que vous portez aux projets qui nous concernent tous.

Je tiens, au nom de toute mon équipe, à adresser mes plus sincères remerciements aux 960 électeurs qui nous ont apporté leur suffrage. Recevoir votre confiance pour ce deuxième mandat est pour nous un honneur, mais aussi une grande responsabilité.

Ce vote n'est pas seulement un aboutissement, c'est le point de départ d'une nouvelle étape pour notre commune.

Forts de ce soutien, nous entamons ce nouveau chapitre avec une détermination intacte. Nous nous engageons à tenir les promesses de notre programme et à poursuivre les actions engagées, tout en restant à l'écoute de vos besoins et de vos idées.

La gestion de notre commune continuera de se faire avec la même rigueur, la même transparence et la même passion pour l'intérêt général qui nous ont guidés jusqu'ici.

Nous sommes fiers de continuer à travailler pour vous, avec vous, afin de faire de Saint-Étienne-de-Fontbellon, un lieu de vie toujours plus solidaire et dynamique.

Fidèlement,

Le maire  
Philippe ROUX

"Rien n'est plus puissant qu'une idée dont le temps est venu."

Victor Hugo



- **5 juin :**  
Concours pétanque Comité d'Animation (Place de la cave coopérative)
- **13 juillet :**  
Feux artifices, sortie aux flambeaux, bal (Espace Maurice Champel)
- **18 juin - 20h00 :**  
Conférence patrimoine - Franck Bréchon, archéologue et historien, "Peuplement de l'Antiquité au Moyen Âge de la vallée de l'Ardèche" Zoom Saint-Étienne-de Fontbellon/Aubenas (Espace Maurice Champel)
- **24 juillet - à partir de 21h30 :**  
Projection Cinéma sous les Étoiles (Espace de loisirs de la Mûre Théâtre de Verdure)
- **Accueil centre de Loisirs :**  
dates du 6 juillet au 14 août à Saint-Étienne-de-Fontbellon et du 6 juillet au 31 juillet à Vessex
- **du 31 juillet au 2 août :**  
Fête votive de la Cuvée des Jeunes de Fontbellon (Parking du stade du Colombier)

## CONSEIL MUNICIPAL du 20 mars 2026

- 1 **Installation** du conseil municipal
- 2 **Approbation** du procès-verbal de la séance précédente
- 3 **Élection du Maire**
- 4 **Détermination** du nombre d'adjoints
- 5 **Élection des adjoints**
- 6 **Lecture de la charte** de l'élu local
- 7 **Fixation** des indemnités des élus
- 8 **Délégation** du conseil municipal au Maire

## CONSEIL MUNICIPAL du 30 mars 2026

- 1 **Création et désignation des membres des Commissions communales**
- 2 **Election des membres** de la Commission d'Appel d'Offres
- 3-4-5-6-7-8 **Fixation du nombre de membres du Conseil d'Administration** du CCAS, Election des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS, Désignation des délégués au SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau), Désignation des délégués au SDE07 (Syndicat Département d'Energies de l'Ardèche), Désignation du correspondant défense, Désignation d'un délégué au SDEA (Syndicat de Développement et d'Aménagement)
- 9 **Désignation des délégués** à l'Ecole Privée
- 10 **Désignation des délégués** à l'Association des Communes et Collectivités forestières de l'Ardèche
- 11 **Désignation des délégués** au CNAS (Comité National d'Action Sociale)
- 12 **Approbation de la liste de proposition** des personnes appelées à siéger à la Commission Communale des Impôts Directs
- 13 **Adoption du règlement intérieur** du Conseil municipal
- 14 **Droit à la formation des élus**
- 15 **Convention de calcul** des allocations chômage d'aide de retour à l'emploi avec le Centre de Gestion de l'Ardèche
- 16 **Autorisation donnée au Maire** pour la signature d'une convention d'achat groupé de matériel pédagogique - Prévention routière
- 17 **Disqualification et cession** de l'ancien chemin rural des Réservoirs
- 18 **Désignation d'un délégué** au sein de la commission de contrôle des listes électorale

## LES ÉCOLES

### Carnaval des Écoles

Organisé par le Comité d'Animations, le Carnaval 2026 a réuni les deux écoles mais aussi la crèche Baby Vinobre, le vendredi 27 février. Précédé par le joyeux Carmentran et en musique, le défilé des enfants accompagnés par les enseignants, le personnel communal, mais aussi parents et grands-parents, est parti de l'Espace Maurice Champel pour le traditionnel circuit passant par la Place du Village. Puis, au retour, sous le regard attendri des enfants, Carmentran a été condamné aux flammes sur le parking du Stade du Colombier. Un délicieux goûter était ensuite offert à tous les enfants dans leur école. Un très grand merci aux membres du Comité d'Animations pour l'organisation de ce moment particulièrement chaleureux et festif.



### École des Champs : Sensibilisation au harcèlement scolaire

Mardi 20 janvier, les enseignants de l'École des Champs ont organisé des ateliers thématiques afin de sensibiliser les élèves au harcèlement scolaire : résolution de petits conflits par la discussion, peinture de bancs de l'amitié, activités sportives avec prise de conscience du handicap moteur, visuel ou auditif, et pour terminer la journée, chant final regroupant tous les enfants.

Remerciements aux entreprises Ghiotto Décoration et TSO (Tognetty Second Œuvre) qui ont offert la peinture utilisée.

## NUMÉRIQUE

### INFORMATIONS SUR LA FIN DU CUIVRE

Dans le cadre du Plan France Très Haut Débit porté par l'État, le Syndicat Ardèche Drôme Numérique (ADN) pilote le déploiement d'un réseau de fibre optique sur la majorité des communes des départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Ce réseau public, ouvert à l'ensemble des opérateurs, est désormais opérationnel sur notre commune.

Dans ce contexte, l'opérateur d'infrastructure Orange, propriétaire du réseau cuivre, a annoncé sa volonté de fermer progressivement ce réseau entre 2025 et 2030.

Pour notre commune, la fermeture commerciale a eu lieu le 31 janvier 2026 et la fermeture technique est annoncée pour le 31 octobre 2028.

## FOCUS SUR LES TRAVAUX



Chantier d'adduction d'eau par le SIAE route des Juillots



Aménagement du nouveau parking de 12 places, route des écoles



Réfection de l'étanchéité du skydome de l'espace Maurice Champel



Réfection du bureau du SIAE



Installation d'une nouvelle table de ping-pong à l'Espace de loisirs



Végétalisation du nouveau parking



Taille du verger pédagogique par Claude BERARD

## Infos utiles

### ECLAIRAGE PUBLIC :

Signalement éclairage défectueux :  
Allô Mairie : 04 75 35 12 96

### SIAE (Syndicat Intercommunal Assainissement et Eau) :

Ouvert du Lundi au Vendredi de 8h à 12h.  
Tel. : 04 75 89 11 80

### DÉCHETTERIE :

Du Lundi au Samedi de 9h à 11h15 et de 13h30 à 17h15.  
Tel. : 04 75 94 33 57

### CORRESPONDANT DAUPHINÉ LIBÉRÉ :

J.P. Blanchard  
blanchard.jeanpaul@orange.fr  
Tel. : 06 89 64 63 92

### MÉDIATHÈQUE Jean FERRAT

Nouveaux horaires :  
- Mardi : de 12h30 à 18h30  
- Mercredi : de 9h30 à 18h30  
- Jeudi : de 15h à 18h30  
- Vendredi : de 12h30 à 18h30  
- Samedi : de 9h30 à 13h et de 14h à 17h.

### MAIRIE :

**HORAIRE D'OUVERTURE**  
Les lundi, mardi, mercredi et jeudi :  
de 8h à 12h30 - 13h30 à 17h  
Le vendredi : de 8h à 12h30

### SERVICE URBANISME

#### ÉTAT CIVIL :

Demande d'imprimés, dépôt des dossiers et renseignements.

**Du lundi au jeudi :**  
8h00 - 12h30 et 14h00 - 17h00  
**Le vendredi :** 8h00 - 12h30

### PERMANENCES ÉLUS :

sur rendez-vous



www.st-etienne-de-fontbellon.fr

ou sur [www.facebook.com/Commune-Saint-Etienne-de-Fontbellon](https://www.facebook.com/Commune-Saint-Etienne-de-Fontbellon)